

AMAND-GONTIER
Société par actions simplifiée
au capital de 35 610 euros
Siège social : 505 la Grolle,
85150 LANDERONDE
384 289 070 RCS LA ROCHE SUR YON

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 31 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 31 mars,

A 19 heures,

Les associés de la société AMAND-GONTIER se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 505 la Grolle 85150 LANDERONDE, sur convocation faite par le Président à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Georges AMAND, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Hélène GONTIER, Directrice Générale, est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent l'intégralité des 2 374 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Georges AMAND de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour une durée illimitée :

Madame Hélène GONTIER,
Née à CHOLET (49) le 31 août 1969,
De nationalité Française,
Demeurant 505 La Grolle, 85150 LANDERONDE,

et met ainsi fin au mandat de Directeur Général de cette dernière.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Georges AMAND

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. Amand', written over a horizontal line.

Le secrétaire
Hélène GONTIER

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. Gontier', written over a horizontal line.